

225C0253
FR0012613610-FS0084

4 février 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

PRODWAYS GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 janvier 2025, complété par un courrier en date du 3 février 2025, le concert composé de la société Exail Technologies et du groupe familial Gorgé a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 janvier 2025, le seuil de 25% des droits de vote de la société PRODWAYS GROUP et détenir 12 925 277 actions PRODWAYS GROUP représentant 13 082 910 droits de vote, soit 25,04% du capital et 22,89% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Gorgé SA ²	12 327 764	23,88	12 327 764	21,56
Exail Technologies SA ³	216 440	0,42	216 440	0,38
Jean-Pierre Gorgé	192 282	0,37	230 077	0,40
Raphaël Gorgé	188 791	0,37	308 629	0,54
Total concert	12 925 277	25,04	13 082 910	22,89

Ce franchissement de seuil résulte d'une perte des droits de vote double de la société Gorgé SA⁴, consécutivement à l'inscription au porteur de toutes les actions PRODWAYS GROUP antérieurement détenues au nominatif.

À cette occasion, la société Gorgé SA² a franchi individuellement en baisse le même seuil.

¹ Sur la base d'un capital composé de 51 623 324 actions représentant 57 167 459 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Société anonyme (sise 30 rue de Gramont, 75002 Paris) contrôlée au plus haut niveau par M. Raphaël Gorgé.

³ Société anonyme anciennement dénommée Groupe Gorgé SA (sise 30 rue de Gramont, 75002 Paris) dont les actions sont cotées sur Euronext Paris et contrôlée par la société Gorgé SA à hauteur de 42,65% du capital.

⁴ La société par actions simplifiée Gorgé a changé de forme sociale pour devenir en juin 2024 une société par actions.